

MISSION D'ETUDES POUR L'AMENAGEMENT ET
LE DEVELOPPEMENT DE LA REGION
DU NORD (MEADEN)
BP 17 Tél/Fax:(237) 222.27. 31.18
GAROUA



RESEARCH CENTER FOR PLANNING AND
DEVELOPMENT OF THE NORTH REGION
(MEADEN)
P.O.BOX 17 PH/Fax(237) 222.27.31.18
GAROUA

**APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N°03/AMI/MEADEN/2024
POUR LE RECRUTEMENT D'UN (01)INGENIEUR HYDRO MECANICIEN CHARGE DE LA MAINTENANCE DES
INFRASTRUCTURES DES AMENAGEMENTS HYDRO AGRICOLES A LAGDO**

I CONTEXTE GENERAL

1. Le Gouvernement de la République du Cameroun a reçu un Crédit de l'Association Internationale pour Développement (IDA) pour financer le Projet de Valorisation des Investissements de la Vallée de la Bénoué (VIVA-BENOUE) au sein de la Mission d'Etudes pour l'Aménagement et le Développement de la Région du Nord (MEADEN). Au regard du rôle que jouera la MEADEN pendant et après la mise en œuvre du projet VIVA-BENOUE, la partie camerounaise et la Banque mondiale ont convenu de mettre en place un nouvel organigramme en vue de permettre à cette structure à terme de pérenniser les acquis du projet.

2. La Mission a été créée par Décret n° 72/332 du 17 juillet 1972 sous la dénomination de la Mission d'Etudes pour l'Aménagement de la Vallée Supérieure de la Bénoué (MEAVSB). A la faveur du Décret n°2002/039 du 04 février 2002, elle a pris la dénomination de « Mission d'Etudes pour l'Aménagement et le Développement de la Région du Nord », en abrégée MEADEN, réorganisée et ses compétences désormais étendues à l'ensemble de la Région du Nord. Le Décret n°2019/109 du 04 mars 2019 a revu son organisation au regard de la Loi n°2011/008 du 06 mai 2011 portant orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire du Cameroun et de la Loi n°2017/010 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Etablissements Publics.

La MEADEN est un Etablissement Public à caractère technique dont la vision stratégique est le développement harmonieux de la Région du Nord. Elle est dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière et est placée sous la Tutelle technique du MINEPAT et sous la Tutelle financière du MINFI. Elle est chargée de :

- de l'établissement du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire et ses volets sectoriels ;
- du suivi de l'application effective de ce schéma ainsi que de son actualisation permanente de concert avec les différents partenaires du développement ;
- de la maîtrise d'œuvre, dans ses domaines de compétence, auprès des Collectivités territoriales décentralisées ;
- de la mise en place de la documentation nécessaire à la constitution de la Banque de Données et d'un système d'Information Géographique de base concernant l'ensemble de la Région du Nord ;
- de l'appui à l'identification et à la formulation des projets de développement dans la Région du Nord et de leur mise en cohérence avec le Schéma d'Aménagement Régional ;
- du suivi de l'exécution du cahier de charges et de l'évaluation de tout autre projet étudié et exécuté dans la Région, en liaison avec les administrations et les organismes concernés ;
- de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un cadre de coordination des interventions et initiatives de développement dans l'ensemble de la Région du Nord ;
- du suivi de la gestion du patrimoine issu des infrastructures d'aménagement dans le domaine agro-pastoral, piscicole et environnemental ;

- de la supervision de l'utilisation des terroirs et des périmètres hydroagricoles ;
- de l'appui du développement du monde rural par la promotion et de la mise en valeur des terres disponibles en accord avec le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire.

Après la construction du barrage de Lagdo, elle a élaboré le Plan Directeur d'Aménagement de la vallée supérieure de la Bénoué qui a identifié environ 17.000 ha irrigables. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan directeur, environ 1000 ha ont été aménagés de 1987 à 1991 dont 600 ha pour la culture du riz et 400 ha pour la polyculture. A cet effet, il a été mis en place un service de vulgarisation agricole qui a développé les appuis-services tels que (i) l'utilisation des semences sélectionnées (évaluation des besoins, multiplication, traitement et distribution) et l'accès aux intrants agricoles (évaluation des besoins, approvisionnement et distribution à crédit), (ii) la gestion des terres dans le cadre de l'attribution des parcelles, la gestion de l'eau, l'organisation des paysans (formation des groupements), le recouvrement de la redevance ainsi que le suivi des paysans dans leurs activités agricoles, et (iii) le soutien de la fonction de production à travers l'exécution des labours et l'organisation des campagnes agricoles (respect de l'itinéraire technique et respect du calendrier cultural).

3. Le projet VIVA-BENOUE

Le Gouvernement avec le concours financier de la Banque Mondiale, envisage le développement des infrastructures d'irrigation et de drainage sur les rives du fleuve Bénoué en aval du barrage hydroélectrique de Lagdo pour la production rizicole et autres spéculations par les petits producteurs et les agro-industries. Il s'agit notamment de :

- la réhabilitation du périmètre hydro agricole existant de 1 122 ha en rive droite aménagés par l'Etat dans les années 1987-93 en rive droite ;
- l'aménagement d'un nouveau périmètre de 5 000 ha en rive droite ;
- l'aménagement de 5 000 ha en rive gauche ;
- la construction de 02 digues de protection d'environ 33,8 km sur les 2 rives.

Les travaux d'aménagement y relatifs sont répartis en deux (02) tranches : la tranche ferme et la tranche conditionnelle. La tranche ferme concerne 3 065 ha sur les 5 000 ha initialement prévus en rive droite et 2 944 ha sur les 5 000 ha initialement prévus en rive gauche. Les aménagements des périmètres d'irrigation seront réalisés en priorité dans la tranche ferme. Deux (02) digues de protection seront construites le long de la Bénoué en rive droite (15,7 Km) et en rive gauche (18,1 Km).

Le projet VIVA BENOUE a pour objectif de développement de fournir aux producteurs les services d'irrigation et de drainage durables en vue d'améliorer la production agricole dans la vallée de la Bénoué. Par ce biais, le projet contribuera à renforcer la résilience face aux changements climatiques, à accroître les revenus des acteurs et à réduire la pauvreté dans la région du Nord et au Cameroun.

4. Le plan de réorganisation stratégique de la MEADEN, revu en conformité avec ses Textes statutaires, a pour objectif de formaliser à court et moyen termes le transfert de certains aspects de ses appuis-services ci-dessus évoqués. Il s'agit notamment du transfert (i) de la gestion de l'irrigation dans les rizières aux Associations des Usagers de l'Eau (AUE) et (ii) de la préparation des terres au secteur privé, tout en renforçant les fonctions clés de cette structure en matière de soutien aux dites AUE, de la gestion des principales infrastructures hydrauliques et de la supervision de l'hydrologie, de la recherche, de la gestion de l'eau dans le bassin versant, du système d'alerte précoce et de réponse rapide en cas d'inondation et d'autres situations d'urgence. Le principe dans ce processus est de maximiser le financement du développement en promouvant le rôle du secteur privé dans des domaines clés et en optimisant l'utilisation des ressources publiques.

II. MISSIONS ET PROFIL

II.1. MISSIONS

Le cadre en charge de la Maintenance des Infrastructures veille au bon fonctionnement des équipements hydro agricoles dans l'ensemble du périmètre. A ce titre, il est chargé :

- de l'identification, de la définition participative de la consistance et de l'estimation du coût financier des opérations d'entretien et de maintenance destinées respectivement aux AUE et à l'Organisation du Système de Gestion (OSG) des périmètres en début de chaque campagne agricole ;
- de la programmation des opérations d'entretien courant, périodique ou d'urgence, ainsi que de maintenance des infrastructures suivant les responsabilités partagées entre les AUE et OSG des périmètres irrigués ;
- du contrôle et du suivi de l'exécution des opérations d'entretien et de maintenance des ouvrages et des équipements hydrauliques à des fins agricoles dans les périmètres irrigués de Lagdo ;
- du respect de la périodicité des opérations d'entretien et de maintenance des ouvrages et des équipements hydrauliques à des fins agricoles dans les périmètres irrigués de Lagdo, et
- de toute autre tâche à lui confiée par la Direction Générale.

II.2. PROFIL

- Etre titulaire d'un diplôme d'Ingénieur (au moins Bacc+5) en électromécanique ou tout autre diplôme équivalent ;
- Avoir une expérience générale d'au moins cinq (05) ans dans le domaine de la gestion des équipements électromécaniques ;
- Avoir une expérience d'au moins trois (03) ans dans la gestion des équipements hydromécaniques ;
- Avoir une expérience dans le diagnostic, le suivi, et le contrôle des équipements des périmètres hydro agricoles ;
- La connaissance de la zone du projet serait un atout ;
- Les candidatures féminines sont fortement encouragées.

III. LIEU DE TRAVAIL

Le lieu de travail est Lagdo, Arrondissement de Lagdo, Département de la Benoué, Région du Nord.

IV. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidatures devront comprendre les pièces suivantes :

a) Une lettre de motivation timbrée dûment signée par le candidat ; b) Un Curriculum Vitae (CV) détaillé et signé datant de moins de trois mois avec l'adresse complète du candidat (Boîte postale, téléphone, email, etc.) mettant en exergue les expériences similaires et c) Des photocopies certifiées conformes de diplômes, d) des photocopies des attestations et/ou certificats de prestations et tout autre document démontrant les aptitudes, qualifications et expériences du candidat e) une photocopie certifiée conforme de la Carte Nationale d'identité (CNI), f) l'Extrait de casier judiciaire datant de moins de trois mois et g) un Certificat médical datant d'au moins trois (03) mois.

N.B. : Toutes les pièces exigées doivent être datées de moins de trois (03) mois sous peine de rejet

V. DEROULEMENT DE LA SELECTION

La sélection se déroulera en deux étapes. La première portera sur l'étude des dossiers et la seconde consistera en l'interview des candidats présélectionnés.

Le seuil requis pour la qualification des candidats est fixé à 70% de points positifs.

Les notes seront pondérées à raison de 75 % pour l'étude des dossiers et 25% pour l'interview.

VI. DEPOT DES CANDIDATURES

Les dossiers de candidatures devront être soumises uniquement en version physique en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marquées comme tels au secrétariat du Directeur Général de la MEADEN au plus tard le 16 juillet 2024 à 14 heures 30 sous enveloppe cachetée avec la mention :

**« APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N°03/AMI/MEADEN/2024
POUR LE RECRUTEMENT D'UN (01) INGENIEUR HYDRO MECANICIEN CHARGE DE LA MAINTENANCE
DES INFRASTRUCTURES DES AMENAGEMENTS HYDRO AGRICOLES A LAGDO
A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».**

Pour les informations complémentaires, bien vouloir s'adresser par courrier électronique à l'adresse ci-après : yatnp@yahoo.fr, avec copies à hamadou.aminou@yahoo.fr et hamansay@yahoo.fr

Fait à Garoua le 24 JUIN 2024

Le Directeur Général de la MEADEN,



ABDOULAYE SERNO